

Information réglementée - Bruxelles, Paris, le 2 octobre 2023 – 8h00

Dexia finalise la fusion par absorption de Dexia Crediop

Le 30 septembre 2023, Dexia Crédit Local a finalisé la fusion transfrontalière par absorption de sa filiale Dexia Crediop, détenue à 100 %. D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prend effet, pour Dexia Crédit Local, à la date du 1^{er} juillet 2023. Simultanément, une succursale non réglementée (*sede secondaria*) de Dexia Crédit Local a démarré ses activités à Rome, en soutien de Dexia Crédit Local à Paris.

À la suite de cette fusion, Dexia Crediop a cessé d'exister au 30 septembre 2023 et Dexia Crédit Local assume désormais de plein droit l'ensemble des droits et obligations de Dexia Crediop existant à la date d'effet de la fusion. Les actifs et passifs de Dexia Crediop, d'une valeur de respectivement EUR 7,1 milliards et EUR 6,6 milliards dans ses comptes au 30 juin 2023, seront enregistrés dans les comptes statutaires de Dexia Crédit Local à la date du 1^{er} juillet 2023.

Cette fusion constitue une étape importante du plan de transformation adopté lors du conseil d'administration de Dexia du 3 juillet dernier et qui prévoit la finalisation de la simplification des structures du groupe, la transformation de son modèle opérationnel et l'abandon de la licence bancaire de Dexia Crédit Local. Cette étape s'inscrit dans la continuité du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia, validé par la Commission européenne en 2012.

Cette fusion marque par ailleurs la disparition de la dernière filiale significative de Dexia Crédit Local. Elle conduira cette dernière à examiner la nécessité de continuer à publier des comptes consolidés.

Contacts presse et investisseurs – Bruxelles : +32 2 213 57 39 – Paris ; +33 1 58 58 58 49